



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 9 septembre 2020, aula de la HES-SO

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2020 (reçu par e-mail)**
- 3. Election d'un membre à la commission de gestion**
- 4. Election d'un membre à la commission du développement durable**
- 5. Comptes 2019 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2019
- 6. Informations de la Municipalité**
- 7. Divers**

Joël REY
Président du Conseil général

Joël REY

Je vais vous donner en préambule, après ce petit jeu, cette entrée ludique, où chacun a pu trouver sa place, sa bonne place... vous dire simplement que, selon les consignes qu'on a reçues du Canton, les distances, comme on vous a placés ce soir, sont respectées. Donc vous êtes libres, pendant le plénum, de garder le masque si ça vous rassure, soit sinon, vous pouvez l'enlever durant les débats. Par contre, je vous demanderai à la fin du plénum, quand on ressort, juste de remettre le masque jusqu'à la sortie.

Bonsoir à tous, Monsieur le président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette aula de la HEVS pour la deuxième assemblée plénière de l'année 2020, celle de juin ayant été repoussée pour les motifs que vous connaissez. D'ailleurs ce soir, selon les directives reçues du canton, je vous rappelle que vous devez garder une distance de 1m50 et, si vous ne pouvez le faire, de mettre vos masques. Le choix de cette salle était justement dans le but d'avoir les distances suffisantes entre chaque participant afin que, comme dit en préambule, vous ayez le choix de garder ou non le masque. Je salue et remercie le public

présent dans cette salle ce soir qui n'est pas très nombreux. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou de mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats... mais vu la distance qu'il y a entre les places, ça se fera naturellement ce silence. Notre assemblée plénière peut donc débiter.

Premier janvier, minuit une, la nouvelle année s'annonce sous de très bons auspices, l'année 2020 (vingt vingt) commence. Pour un Valaisan celle-ci s'annonce prometteuse. Les bises, les accolades, le serrage des mains, tout ça est naturel. Mais voilà, quelques semaines plus tard, les médias nous parlent d'une grippe qui sévit en Chine et ils utilisent même un terme technique que nous n'avions, pour la plupart d'entre nous, jamais entendu : un coronavirus. Mais la Chine c'est loin, à l'autre bout du monde, une autre planète. Et tout à coup, ce Covid-19 comme ils l'appellent, commence à apparaître en Europe, mais l'Europe c'est grand. L'Italie commence à avoir ses premiers décès, mais l'Italie c'est le pays des vacances, mais ce n'est pas si loin. Il y a encore une frontière et l'on imaginait que le virus ne franchirait pas... la nôtre. La Suisse est un pays neutre, nous avons été épargnés par les guerres, mais pas celles qui sont bactériologiques, une pandémie ne connaît ni frontière, ni neutralité. Et là, vendredi 13 mars, les portes de l'école se referment laissant nombre d'enfants et d'enseignants dans l'inconnu. Les bistrotts, restaurants, les salons de coiffures et autres petits magasins vont leur emboîter le pas. Nous voilà tous groggy avec un sentiment quasi apocalyptique. Le semi-confinement est déclaré et beaucoup d'entre nous se retrouvent à la maison avec ce mot d'ordre qui nous est martelé : restez chez vous. Pour la gagner cette guerre, il faudra se cacher, il faudra ne pas lutter. Ce que l'on fit en faisant contre mauvaise fortune, bon cœur. Et nous voilà quelques mois plus tard, à faire notre plénum dans une aula qui pourrait contenir 300 personnes en temps normal mais seulement une septantaine actuellement. Nous voilà orphelins de toutes ces manifestations qui égayaient nos étés. Et nous voilà frustrés de ne pas pouvoir nous serrer la main et nous faire la bise. Tout cela nous manque. « On reconnaît le bonheur au bruit qu'il fait en partant ». Tâchons de nous souvenir de tout ce qui nous a manqué et lorsque les jours meilleurs reviendront, sachons apprécier ces petits bonheurs que nous avons et dont on ne se rendait même pas compte. Si cela se produit, nous ressortirons vainqueurs et grands de cette épreuve. Je vous le souhaite, je vous le souhaite. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*) Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et vous avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau vous a prévu avec la collaboration du Conseil communal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2020 (reçu par e-mail)
3. Election d'un membre à la commission de gestion
4. Election d'un membre à la commission du développement durable
5. Comptes 2019 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2019
6. Informations de la Municipalité
7. Divers

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ?

1. **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Joël REY

Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point 1, appel des conseillères et conseiller généraux. Je passe la parole à M. Patrick ANTILLE pour procéder à l'appel.

Patrick ANTILLE

Bonsoir à tous. (*Il procède à l'appel des conseillers-ères généraux.*)

Joël REY

Voilà nous sommes 44 conseillers-ères généraux. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuelle de conseillers-ères généraux en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 19 FEVRIER 2020

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour, approbation du PV de l'assemblée du 19 février 2020 reçu par e-mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler concernant ce PV ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce dernier. Je remercie également mon collègue Patrick ANTILLE qui a pour tâche de relire ce document et de le corriger avant de le publier.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 3 de l'ordre du jour, comptes 2019 de la Ville de Sierre. Pardon, j'ai sauté le point « élections ». Nous pouvons donc passer au point 3, élection d'un membre de la commission de gestion. J'attends vos propositions. Oui, M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Charly DISCHINGER comme membre de la commission de gestion. Chef de cuisine de 60 ans, marié et père de 3 enfants, 4 fois grand-père, Charly est un citoyen engagé. Il saura mettre ses talents de pêcheur et chasseur aguerris pour dénicher dans les comptes et budgets de la Ville les éléments qui mériteront un éclairage particulier. Merci de lui témoigner votre confiance.

Joël REY

Merci. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, **M. Charly DISCHINGER, vous êtes élu à la commission de gestion. (Applaudissements).**

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Joël REY

Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour, élection d'un membre à la commission du développement durable. J'attends vos propositions. M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers-ères collègues, au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature d'un deuxième Charly, Charly SCHWARZ, comme membre de la commission du développement durable. Collaborateur du CMS de la Ville de Sierre, tiens, lui aussi de 60 ans, marié, il vient de rejoindre avec entrain le groupe libéral-radical. Photographe talentueux, il saura apporter un regard nouveau à la commission du développement durable qui, me semble-t-il, en a bien besoin. Merci de lui témoigner votre confiance.

Joël REY

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres propositions ? Oui ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. En préambule, j'aurais une question à poser puisque je suis le président de la commission du développement durable. M. Charly SCHWARZ remplace qui exactement ? Puisque M. DISCHINGER était membre de la commission jusqu'à présent et j'ai appris tardivement que M. David ULRICH avait quitté la commune, ce qui fait dans les rangs du PLR

deux membres de la commission développement durable qui n'y sont plus. Merci de votre réponse.

Joël REY
M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Merci pour votre remarque pertinente. En discutant avec le secrétaire communal Jérôme CRETOL, en présentant ces arguments au bureau, il s'avère que le règlement du Conseil général n'empêche absolument pas un conseiller de siéger dans deux commissions. Chose rarissime, mais pertinente dans le cas de figure.

Joël REY
Oui, M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Oui, je vous remercie pour ces éclaircissements bienvenus. Je dois dire qu'il est tout de même très surprenant, pour un président de commission, d'apprendre à la réception de l'ordre du jour du plénum, qu'un membre quitte la commission et doit être remplacé. Ce, sans même savoir de qui il s'agit. En effet, à aucun moment je n'ai été informé – que ce soit de manière formelle ou informelle – de la démission d'un membre, ni par le membre lui-même, ni par son chef de groupe, ni par le bureau, ni par la Municipalité. Alors, en parlant de cette commission j'aurais envie de dire qu'on n'est plus à un vice de procédure près, étant donné que je la préside mais je remarque que la Commune se moque éperdument de cette commission, puisqu'elle n'a jamais été convoquée en 4 années de législature, j'ai eu l'occasion de le dire à la session de février. Mais j'ai encore un tout petit espoir dans nos institutions malgré tout. Peut-être que je suis naïf, mais j'ai quand même envie de croire que, malgré les apparences, notre Commune dispose d'organes législatifs crédibles, utiles et mobilisables en tout temps. Donc j'en profite pour vous annoncer que l'Alliance de Gauche a décidé de déposer une motion pour donner plus de poids et de pertinence à nos commissions qu'il s'agisse de la commission développement durable ou des autres commissions. Notre chef de groupe Robert MÉTRAILLER vous présentera en détail cette motion au chapitre des divers. Cela étant, je réitère mes mots de bienvenue à l'intention de M. SCHWARZ dans cette commission et j'espère, effectivement, que nous aurons l'occasion de siéger et qu'il aura l'occasion d'y apporter toutes ses compétences. Merci de votre attention.

Joël REY
Y a-t-il d'autres intervenants ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Pour conclure, je parle au nom des membres PLR de cette commission de développement durable, il ne tient qu'à elle de siéger pour pouvoir communiquer à l'interne.

(M. SAVIOZ demande la parole.)

Joël REY
Voilà... une dernière intervention alors peut-être, après...

Jérémy SAVIOZ

Les tâches des commissions sont définies par le bureau, c'est le bureau qui mandate les commissions pour traiter de certains sujets. Nous pourrions, bien évidemment, nous réunir de façon spontanée et informelle, mais cela n'aurait aucune valeur légale et juridique pour la Commune. Je tiens à préciser ce point, merci.

Joël REY
Voilà, donc on en revient au point 4 de l'ordre du jour, donc la proposition était que M. Charly SCHWARZ vienne dans la commission du développement durable. Y a-t-il d'autres candidatures ? Si tel n'est pas le cas, **M. Charly SCHWARZ est accepté dans la commission du développement durable.** *(Applaudissements)*.

5. COMPTES 2019 DE LA VILLE DE SIERRE

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 5 de l'ordre du jour, comptes 2019 de la Ville de Sierre. Comme le prévoit la loi sur les Communes, à l'article 85 alinéa 2, le contrôleur des comptes communaux est tenu de participer au plénum de ce soir.

a. Rapport de la commission de gestion

Joël REY

Nous allons pouvoir enchaîner avec le point 5 a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à son rapporteur, Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND que je laisse venir ici devant.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Bonsoir à toutes et tous. Voici les conclusions de notre rapport. Pour mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2019 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établi par la fiduciaire Fidag. La Cogest a travaillé en trois sous-commissions pour approfondir son analyse avant d'adresser ses questions à la Municipalité et de préciser certains points avec Mme Laurence SALAMIN, architecte de ville et M. Patrick CALOZ, responsable des bâtiments ainsi que M. Pierre BERTHOD, président, et M. Jérôme CRETOL, secrétaire communal, qu'elle remercie pour leur disponibilité. Fidag conclut que les comptes annuels 2019 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels que présentés. La Cogest tient à relever que les comptes se rapprochent très fortement des prévisions budgétaires. Les charges de fonctionnement dont la Municipalité possède la maîtrise sont toutes sous contrôle. Elle n'a constaté que de très rares dépassements. L'exercice 2019 a été moins déficitaire que prévu et ce, grâce aux participations dans les aménagements de production électrique qui, pour la deuxième année, se trouvent dans les chiffres noirs (amélioration du bénéfice net par rapport au budget de l'ordre de 1.2 million). Du côté du négatif, citons une nouvelle augmentation des dépenses sociales facturées par le Canton (+ CHF 700'000.– par rapport au budget) ainsi que l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral qui statue sur la gratuité totale de l'enseignement obligatoire, ce qui représente + CHF 200'000.– par année. Si le résultat de l'exercice 2019 se termine mieux qu'attendu, ce dernier ne démontre pas une amélioration structurelle de la situation financière de la Commune, mais résulte d'éléments ponctuels sur lesquels la Municipalité n'a pas d'emprise. L'année 2019 a été marquée par l'annonce du dépassement du crédit d'engagement du complexe sportif d'Ecossia. Le Conseil général a ainsi dû se prononcer sur l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 2 millions nécessaire pour finaliser les installations votées en 2014. Lors de son analyse, la Cogest a donc porté une attention particulière sur l'état des crédits d'engagement en cours. Il en ressort deux éléments :

- Un dépassement du crédit d'engagement pour le complexe de la gare de 10 à 12 % est à prévoir. Le décompte final sera connu en 2020.
- L'information au législatif sur l'état des crédits d'engagement est lacunaire : elle ne permet pas de connaître l'avancement des travaux en relation avec les dépenses réalisées. Sur proposition de la Cogest, la Municipalité est ouverte à améliorer cette communication par le biais d'une séance d'informations au Conseil général et d'une présentation plus détaillée dans le fascicule des comptes.

La Cogest encourage la Municipalité à poursuivre activement la piste présentée dans les conclusions de son message, à savoir l'introduction de mesures compensatoires des charges de centralité et des coûts des écoles de degré tertiaire implantées à Sierre. Vu l'importance de cet enjeu, elle invite les autorités à informer régulièrement le Conseil général de l'avancement de ce dossier. La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2019 de la Ville de Sierre datés du 20 avril 2020. Merci.

Joël REY

Merci Mme TISSIERE-PREMAND. Je tiens à remercier également M. Ralph GUNTERN, président de la commission, ainsi que tous ses membres pour la qualité de leur travail.

b. Entrée en matière

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 5 b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Tout d'abord, avant l'entrée en matière, est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ? Oui, M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Voilà, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères généraux, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, je vous prie juste d'excuser l'absence de M. Jérôme CRETOL, notre secrétaire municipal, qui n'a pas pu être présent cette semaine. Je profite aussi pour féliciter déjà les nouveaux élus, à la commission de gestion, M. DISCHINGER, et puis souhaiter la bienvenue à M. SCHWARZ qui siègera dans la commission du développement durable... et, M. SAVIOZ, eh bien, ça dépendra d'une décision du Conseil municipal, mais vous dire que nous proposerons au bureau, et encore cette législature.. - je vous cherche, ah, vous êtes là-bas...- cette législature potentiellement un mandat qui pourrait être attribué à votre commission ; il s'agit en fait de la nécessité pour les communes-membres du parc naturel de Finges de renouveler le contrat de partenariat qui dure 10 ans et chaque commune, dans un débat qui est imposé par la Confédération, un débat démocratique, d'où notre volonté... que devra traiter votre plénum, votre Conseil général... pourrait traiter si vous êtes d'accord, si le bureau est d'accord encore cette fin de législature, ce contrat de partenariat entre la Commune de Sierre et le parc naturel de Finges. Je remercie à mon tour la commission de gestion, ses membres, pour leur travail. Nous avons pris, bien évidemment, connaissance de leur rapport. Je ne peux que vous redire plus ou moins ce qu'a dit Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND, c'est qu'on comprend parfaitement le besoin d'une meilleure communication sur les crédits d'engagement. Comme Mme PREMAND l'a dit... nous allons eh bien... nous avons discuté avec la commission de gestion en juin et nous allons notamment dans le fascicule des comptes avoir des statistiques et des tableaux beaucoup plus détaillés ainsi que des commentaires spécifiques en fonction des différents crédits d'engagement et puis ensuite c'est bien volontiers aussi qu'annuellement ou à intervalles, quand nous en aurons besoin, que nous pouvons organiser des séances d'informations relatives aux crédits d'engagement. Mais comme je le dis, je crois, à chaque plénum, finalement n'hésitez pas à nous solliciter sur des questions, sur des demandes, dans le cadre de ces séances d'informations, on arrive toujours à avoir un dialogue qui est peut-être moins formalisé que pendant les plénums mais qui permet aussi de mieux expliquer des projets et de mieux comprendre en fait les problématiques et évoquer des questions. Mis à part cela, je n'ai pas de commentaire particulier sur les comptes 2019 et je profite quand même d'avoir la parole, puisque c'était une demande dans les conclusions de la commission de gestion sur deux points qui, vous le savez, sont très impactants pour la Ville de Sierre, c'est-à-dire la loi sur le financement du degré tertiaire et sur les charges de centralité. Alors les dernières nouvelles... eh bien les choses bougent. Le département, que j'appelle toujours de l'instruction publique, mais qui s'appelle maintenant je ne sais plus comment, a mis en consultation un nouveau projet de loi sur le financement des écoles du degré tertiaire ; c'est un projet de loi qui, pour nous, n'était pas à la hauteur de nos espérances puisque finalement, mis à part modifier quelques pourcentages et puis répartir un peu différemment entre les Villes les montants alloués, ça ne changeait pas grand-chose. La complexité, l'usine à gaz de cette proposition n'était pas à la hauteur de nos attentes. L'Union des Villes valaisannes a préavisé fortement négativement ce projet de loi mis en consultation. La Ville de Sierre, à titre individuel, l'a fait aussi et puis la Fédération des Communes valaisannes a aussi, lors de cette consultation, indiqué au département que ce mode de financement qui impose finalement aux communes-sites de payer 10 % ou en l'occurrence 9.25 % dans le projet de loi des charges, soit de traitement ou soit de participation du Canton et de la Confédération, ne va pas et ne fonctionne pas. Alors je ne veux pas faire une longue litanie maintenant, mais je prends souvent cet exemple, c'est-à-dire que Sierre c'est CHF 4,2 millions que nous payons pour les écoles du degré tertiaire, on est 17'000 habitants... Avec cette même loi, puisque finalement on va... les 35'000 habitants sédunois payent aussi autour des CHF 4,8 millions... Donc vous voyez la disparité et puis après vous prenez des Communes toutes

proches et qui, elles, ne participent pas ou alors qu'à bien plaisir à ces frais du degré tertiaire. Il faut dire que ce département... enfin il y a un nouveau chef de service en la personne de M. REY, qui fait la tournée des présidents des Villes impactées par cette loi, je pense qu'il y a une écoute honnête et compréhensive de la problématique financière qu'engendre cette loi pour nos Villes. Et vous dire aussi qu'à la fin du mois de juin, lors de cette phase de consultation, le Conseil municipal a convié les députés, tous partis confondus bien évidemment, les députés de la ville de Sierre, pour leur faire part de notre point de vue et puis associer finalement la députation, comme on l'a fait depuis le départ - et ceux qui sont présents je vous en remercie - sur cette problématique de loi sur le financement du degré tertiaire. Vous dire aussi qu'au niveau des chefs de groupes du district, je me permettrai aussi de réitérer les mêmes arguments pour trouver une solution et je n'espère pas dans plusieurs années, mais dans la prochaine législature, pour qu'une nouvelle mouture de la loi sur le financement du degré tertiaire soit votée *in fine* par le parlement cantonal. Au sujet de la péréquation plutôt des charges de centralité, là aussi, nous avons profité de la séance questions-réponses avec la commission de gestion qui était au mois de juin pour présenter, sous forme de PowerPoint, le travail qu'a fait la société Ecoplan, travail qui a été mandaté par l'Union des Villes valaisannes pour déterminer quelles étaient les charges finalement que les Villes-centres finalement payaient pour un bassin de population plus large... et puis courant du mois de juillet, cette présentation a été faite à une délégation du Conseil d'Etat, suite à quoi un courrier de l'Union des Villes a été adressé au président du gouvernement, avec un impératif temps qui a été déjà dépassé pour espérer une réponse de leur part, mais eh bien là aussi on fait de la politique... on espère une bonne écoute, mais on espère aussi et surtout que les choses se concrétiseront. Pour vous donner un chiffre, pour la Ville de Sierre, cette étude – qui est une méthodologie éprouvée puisqu'elle a fonctionné dans d'autres Communes et dans d'autres Cantons suisses – on parle de CHF 3.2 millions que la Ville de Sierre, les impôts des Sierroises et des Sierrois payent pour des infrastructures principalement culturelles et sportives qui desservent un bassin de population plus large. Et, sans vouloir être trop long, mais pour être bien complet, ce mandat et cette étude eh bien calculent autant les bénéficiaires que les charges de centre, c'est-à-dire que ça a été pris en compte si par exemple, je prends cet exemple, la Commune de Veyras a un musée, c'est aussi un avantage pour nous, Sierroises et Sierrois, donc on pense que cette méthodologie, que cette étude, elle démontre aussi que la législation cantonale valaisanne doit quand même questionner l'urbanité et cette nouvelle urbanité et amener finalement des lois nouvelles ou des modalités nouvelles pour que nos villes qui sont devenues des centres urbains avec des exigences de la part de nos citoyennes et de nos citoyens, pour que nos villes puissent continuer à maintenir la qualité des prestations de services que nous avons jusqu'à présent. Voilà, c'est tout ce que j'avais en préambule à vous dire. Je vous remercie de votre écoute.

Joël REY

Merci Monsieur le Président de la Municipalité. J'ouvre maintenant les débats, donc, sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Mme REY.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers-ères collègues. Notre groupe a pris connaissance des comptes 2019, ainsi que du rapport de la commission de gestion. Nous remercions la Cogest pour son travail d'analyse et pour son rapport de synthèse dont nous reprenons à notre compte les principales remarques, ainsi que les conclusions. Etant donné que la fiduciaire Fidag nous recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis, que la commission de gestion relève la bonne tenue de ceux-ci et la clarté des explications fournies par la Municipalité, notre groupe accepte l'entrée en matière et valide les comptes 2019, non sans une inquiétude certaine pour les comptes 2020. Notre Municipalité a dû composer avec le coronavirus, cet hôte indésirable qui s'est imposé à notre table. Comme le relève la Municipalité dans sa réponse à la commission de gestion, l'impact de cette pandémie sera significatif sur les finances communales. Afin de soutenir l'économie locale, la Ville a effet renoncé à encaisser certains montants auprès de ses administrés, tout en s'attendant à une baisse des rentrées fiscales. De plus, elle a dû faire face à une diminution importante des recettes des crèches, de même que des infrastructures culturelles et sportives qui ont dû être fermées provisoirement, alors que les coûts d'exploitation sont quasiment incompressibles. Il faut donc s'attendre à ce que les fameux comptes 40 qui alimentent régulièrement les discussions de cette assemblée fassent banqueroute cette année. Dans ce contexte et étant donné que la Ville a maintenu ses soutiens financiers au Blues, à DreamAgo, au

Palp, au Week-end au bord de l'eau et aux Rencontres Orient Occident, notre groupe demande que les comptes 2020 de ces grandes manifestations soient exigés par la Municipalité et transmis à la Cogest, sans tergiversation. Si ces événements ont été annulés ou ont eu lieu sous une forme réduite, les montants à verser l'an prochain devront être réévalués...*(problème de micro)*.

Joël REY

Non, il y a un souci... Je vous laisse peut-être, Mme REY, venir ici devant pour la suite.

Sabine REY

Notre groupe se préoccupe, encore et toujours diront certains, de la situation financière du TLH. Les recettes du bar et de la billetterie, de même que les locations, les subventions et les dons budgétisés ont été surévalués. La Municipalité a eu réponse à toutes les questions posées par la commission de gestion en lien avec les différences constatées entre le budget et les comptes. Bien que la Ville propose certaines pistes pour améliorer la part des recettes et qu'une association bienvenue des Amis du TLH s'est constituée, il ne faut pas se bercer d'illusions : sans même parler de rentabilité, les charges du théâtre ne seront jamais couvertes par les recettes. Eu égard à sa situation financière, la Ville peut-elle encore se payer le luxe de sa politique tarifaire et de son modèle de programmation élitiste mixte basée sur l'accueil et la création ? Quand on voit que la vente de boissons représente le 40 % des recettes cumulées du bar et de la billetterie, ne faudrait-il pas investiguer d'autres sources de revenus en lien avec la restauration et l'animation culturelle, musicale ? Les questions sont ouvertes. Nous nous interrogeons également sur la gestion des factures émanant de tiers, tous dicastères confondus, après avoir pris connaissance de l'exemple des recettes extraordinaires du compte 70.259.439.00. Une fois l'erreur connue, l'exploitant a remboursé les montants indument facturés. Quid des années antérieures ? Les kilomètres facturés l'ont-ils été correctement et si non, quelle perte cumulée pour la Ville ? Enfin, la gestion des crédits d'engagement nous inquiète. Nous avons voté un crédit complémentaire pour Ecossia l'an passé. Dans son rapport, la Cogest nous annonce un dépassement conséquent de l'enveloppe globale votée pour le complexe de la gare ; il en ira de même, dans une moindre mesure, pour l'école de Granges. Les budgets sont-ils établis avec la rigueur nécessaire ? Là encore, la question est ouverte, à plus forte raison quand on lit le commentaire de la Ville en page 85 du fascicule des comptes. Je la cite : « *Le volume des travaux liés à l'école de Granges, au centre sportif Ecossia et au complexe sud, engagés en 2019, s'est écarté des montants pressentis lors de l'établissement des budgets.* ». On ne pressent pas un budget comme le ferait Madame Irma avec ses prédictions. Il faut espérer que le vocabulaire utilisé ne reflète pas les pratiques communales et qu'il ne relève que d'une malheureuse bévée rédactionnelle. En conclusion, vous l'aurez compris, notre groupe attend la plus grande des rigueurs dans la gestion des comptes et investissements communaux.

Joël REY

Merci Madame REY. Y a-t-il d'autres personnes qui désirent d'exprimer ? M. GUIDOUX. *(Bruit dans le micro.)* Votre micro marche mieux que celui de Mme REY apparemment.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail d'investigation. Après l'analyse des comptes 2019 de la Ville de Sierre, le groupe libéral-radical constate encore une fois la bonne tenue des postes de charges sous contrôle de la Municipalité. Mais dans la conclusion de son message, le Conseil communal, en criant à l'injustice face aux charges de ville centre et aux coûts des écoles de degré tertiaire, ne convainc pas. Nous sommes en droit d'espérer que le prochain exécutif apportera plus que des pistes pour que la santé financière de la Ville ne dépende pas de mesures compensatoires encore hypothétiques. Le groupe libéral radical attend de la Municipalité qu'elle communique plus sur son implication au sein de l'Union des Villes valaisannes pour la révision de la péréquation financière, qu'elle communique plus sur sa manière de défendre les intérêts sierrois dans les futurs accords avec les communes voisines, qu'elle communique plus sur son combat politique auprès du Canton. Les pistes ne suffisent plus. Nous demandons des résultats. Il est de plus indispensable que la Municipalité prenne ses responsabilités pour le budget 2021 en faisant des choix stricts, même en période électorale, choix dont les conséquences ne pourront être que douloureuses. Le groupe libéral-radical, tout en affirmant être des plus attentifs sur la future gestion des comptes de la Ville, propose d'accepter l'entrée en matière et, par la suite, d'accepter les comptes 2019.

Joël REY

Merci M. GUIDOUX. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Monsieur le Président du Conseil général. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers-ères collègues. Ce sont les quatrièmes comptes annuels que nous examinons durant cette législature. Beaucoup d'éléments reviennent forcément d'année en année. À la place de répéter le texte des années précédentes, je souhaiterais tout d'abord souligner un élément nouveau mis en avant dans le rapport de la commission de gestion, celui qui concerne le suivi des crédits d'engagement en cours. Je vais répéter certaines éléments qui apparaissent déjà dans la conclusion de ce rapport, mais je pense qu'ils méritent la peine. Vous vous rappelez tous qu'en février de cette année nous avons dû accepter un crédit complémentaire de 2 millions de francs pour couvrir des coûts supplémentaires non budgétisés pour Ecosia. Si on reprend les comptes de 2018, donc pas ceux que nous examinons en ce moment, mais ceux de l'année d'avant, l'année passée, nous constatons rétrospectivement qu'aucun élément annonciateur ou alarmant ne s'y trouvait. Au contraire, les dépenses s'élevaient à CHF 500'000.– en moins que prévu pour Ecosia et, 8 mois plus tard, un crédit supplémentaire de 2 millions était nécessaire. La Cogest a donc épluché les comptes 2019 et posé des questions, et elle a trouvé qu'il y aurait très probablement un autre dépassement d'au moins 2 millions de francs, cette fois pour le complexe sud de la gare. Cet élément apparaissait à peine dans les comptes présentés et n'était pas du tout commenté. La Cogest a obtenu quelques informations supplémentaires mais elles restent insuffisantes. En général le niveau d'information concernant les crédits en cours n'est pas satisfaisant. Les éléments transmis ne permettent pas au Conseil général de se faire une idée de l'évolution des projets. Les chiffres des dépenses qui ne sont pas accompagnés d'informations sur l'avancement des travaux et ça ne permet ainsi pas d'évaluer si des dépassements sont en cours. Donc nous soutenons fortement la demande de la Cogest pour recevoir plus d'informations au sujet des crédits en cours. Et je pense que des séances d'informations à la demande ne seraient pas suffisantes, il faut que le fascicule donne les informations sur les travaux en cours, les dépenses en cours et une estimation des dépassements en cours. Et cet exercice de transparence pourrait aussi permettre à la Municipalité d'avoir une meilleure vue d'ensemble des projets en cours. Comme ce sont les derniers comptes de cette législature, je trouve intéressant d'analyser leur évolution et la perspective qu'ils offrent pour la prochaine législature. Les excédents de charge se sont accumulés : 3 millions en 2016, 5 millions en 2017, 1 million en 2018 et 2.5 millions en 2019. Donc cela correspond donc à un petit peu moins de 12 millions de franc cumulés sur 4 ans, soit environ 3 millions par année. Les variations autour de cette moyenne s'expliquent à peu près entièrement par des éléments extraordinaires qui ne sont pas appelés à se répéter. Et 2019 ne fait pas exception avec environ CHF 1.1 million d'éléments extraordinaires dans les aménagements de production électrique qui explique à peu près la totalité de cette divergence entre les comptes et le budget. Après la lecture des premiers comptes de cette législature, donc il y a 3,5 ans à peu près, le groupe UDC était alarmé et la réponse du président de la Municipalité fut : « On ne partage pas une attitude qui est dans la crainte et dans la peur. » À l'époque comme aujourd'hui, nous ne souhaitons pas propager la peur, mais il faut bien ouvrir les yeux. Il faut malheureusement constater que nous sommes face à un déficit structurel. Il ne va naturellement pas s'arranger cette année avec les éléments conjoncturels liés au coronavirus. Mais ces variations-là sont normales, elles passeront. Le déficit structurel, lui, ne se résorbera pas par magie. Cette législature est passée sans mesures fortes, dans l'espoir d'un rétablissement miraculeux. Il n'y pas eu lieu. La Commune de Sierre ne peut plus rester attentiste. Il va falloir faire des choix. La prochaine législature devra être celle des décisions. Je souhaiterais terminer cette intervention par 3 questions au Conseil municipal :

- La Cogest avait demandé il y a deux ans un audit externe pour mieux comprendre pourquoi nous accumulons les déficits malgré des impôts plus élevés que dans les autres Villes valaisannes. Un montant avait été mis au budget 2020. Est-ce que des démarches ont été entreprises dans ce sens ?
- En ce qui concerne le projet de fusion de Communes, le pré-rapport de fusion devait être terminé en mai 2020 et le Conseil municipal devait prendre position en juin 2020. Qu'en est-il ?
- Finalement, en ce qui concerne le projet Condémines 20-30, un plan d'urbanisation et la sectorisation de la zone devait être présentés en août 2020. Dans ce cas comme dans les 2 autres, nous imaginons bien que la crise du coronavirus ait pu ralentir les travaux. Nous

souhaitons néanmoins savoir où en sont ces travaux.

Ces questions étant posées, nous allons évidemment accepter l'entrée en matière et accepter les comptes. Nous vous remercions d'avance pour les réponses de la part du Conseil municipal et remercions tout le monde pour votre attention.

Joël REY

Merci M. MELLY. Est-ce que la Municipalité désire répondre maintenant ou plus tard ? Maintenant.

Pierre BERTHOD

Je prends volontiers la parole maintenant, mais vous excuserez, tous les chefs de groupe, parce que bon, M. MELLY a posé les dernières questions, trois questions précises... De manière générale, je crois que je l'ai dit en préambule tout à l'heure, je crois que sur le suivi des crédits d'engagement nous avons aussi appris avec Ecosia et c'est véritablement quelque chose que nous devons dans nos « process », dans nos procédures, améliorer... que ce soit au sein de l'administration, au sein du Conseil municipal à l'attention aussi du Conseil général... Et je l'ai entendu de l'un des chefs de groupes, peut-être je dois le repréciser, c'est qu'effectivement les séances d'informations c'est une proposition, mais la proposition c'est aussi qu'au minimum dans les comptes, dans le fascicule des comptes, il y ait véritablement les tableaux récapitulatifs, les explications les plus claires possibles sur l'évolution de différents crédits d'engagement. Ensuite, j'ai entendu, et je vous entends, qu'elles soient relatives aux infrastructures qu'elles soient culturelles comme le théâtre, qu'elles soient relatives aux hypothétiques baisses de recettes que nous pourrions avoir du fait du coronavirus. Et ce que certains disent le manque de décisions ou d'autres décisions... après peut-être qu'il faut aussi dire que le Conseil municipal a aussi décidé, décidé ces dernières années, et nous parlons des comptes 2019, de soutenir aussi nos acteurs culturels et sportifs, de soutenir aussi une politique d'attractivité et puis ça a un coût, alors ça... il n'y a pas beaucoup d'infrastructures, qu'elles soient sportives ou culturelles qui sont bénéficiaires, il n'y en a aucune, que ce soit une patinoire, un terrain de sport en plein air ou un théâtre, ce sont toujours des infrastructures où la collectivité publique ou l'impôt public finance le déficit d'exploitation. Et comptez bien que c'est dans l'intérêt ni des directeurs de théâtre, ni des gestionnaires des centres sportifs que d'accroître finalement les déficits ; au contraire, on cherche toujours à être le plus économe dans les coûts et puis finalement de générer des recettes. Alors elles ne sont sûrement pas à la hauteur des espérances de certains, mais en comparaison avec d'autres centres ou d'autres théâtres, par exemple, le TLH de Sierre n'est de loin pas le plus déficitaire ou celui qui dépense le plus les deniers publics. N'empêche que je l'ai entendu aussi et puis c'est normal - on est en septembre 2020 - et puis bientôt il y a les élections donc on se projette tous sur la prochaine législature et qu'est-ce qu'il en sera et qu'est-ce qu'on fera et faudra-t-il prendre des mesures fortes comme je l'entends... Fermer des théâtres, fermer peut-être des bibliothèques, ne pas construire des patinoires... peut-être, peut-être pas... Parce que peut-être qu'il faut aussi continuer une politique volontariste d'investissement, une politique d'attractivité pour notre ville. C'est en tous cas le choix actuel du Conseil municipal. Pour répondre aux questions posées par M. MELLY : la première concerne l'audit externe et les montants qui ont été mis à disposition actuellement sur le budget 2020. Actuellement, il n'y a pas eu de mandat externe qui a été attribué par la Ville de Sierre pour, eh bien, je ne sais pas un cabinet d'audit financier, une fiduciaire, je ne sais pas laquelle finalement. Je crois, mais on pourra débattre et on aura l'occasion ces prochains mois de débattre là-dessus s'il le faut, je crois véritablement qu'il y a 4 facteurs, il y en a deux exogènes et puis je ne renvoie pas la balle au Canton, c'est le financement de degré tertiaire et les charges de centralité ; et puis il y a deux facteurs ou deux éléments qui sont endogènes dont nous avons la responsabilité ; c'est la diminution des charges et l'augmentation des recettes. Alors, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de miracle, l'augmentation des recettes, ça passe par une augmentation de l'impôt des personnes physiques... c'est ça... c'est ça la marge de manœuvre que nous avons... ou alors plus taxer, mais je crois savoir que c'est un slogan qui n'est pas apprécié par tous. Donc augmenter l'impôt sur les personnes physiques alors qu'on vient de voter, notre parlement cantonal l'a voté, sauf erreur ce printemps, la réforme fiscale de l'imposition des entreprises, et quand on est dans une phase où économiquement il y a de la difficulté, je ne pense pas que c'est quelque chose que nous devrions faire, en tout cas, le Conseil actuel n'a pas cette volonté. Et la deuxième solution qui est de notre responsabilité, c'est la diminution des charges. Comptez bien - et je vous dis on est en plein, non pas comptes 2019, mais budget 2021 au sein du Conseil municipal - ça prend des heures, ça prend beaucoup de temps, de responsabilité, parce que diminuer des charges, eh bien, c'est ce qu'on va faire, c'est ce qu'on fait, c'est ce qu'on demande aux services... c'est ce

qu'on a demandé à tous les services de réfléchir à comment réduire toujours ces charges, mais l'adversité dans laquelle on est, elle n'est pas évidente. Elle n'est pas évidente, surtout qu'en parallèle à ça, je parlais de la baisse des impôts des personnes morales, mais on peut parler – et c'est récurrent – de l'augmentation des charges du social et des charges imposées par l'Etat dans le domaine du social qui fait que finalement on va devoir réduire et puis ceux qui seront élus et ceux qui seront au législatif ou à l'exécutif la prochaine législature devront prendre des choix forts, mais peut-être que des choix forts c'est aussi d'avoir le courage de continuer à soutenir nos infrastructures culturelles et sportives. Sur le projet de fusion des Communes, M. MELLY vous posiez la question, c'était l'un des points que je voulais faire dans les informations de la Municipalité. Alors oui, là aussi, le timing prévisionnel a été prétérité du fait du coronavirus, mais c'est à partir du 15 septembre, donc c'est mercredi ou mardi prochain, le 15 septembre, que le pré-rapport de fusion sera publié, sur les sites internet des différentes Communes et sur le site de la fusion, ce qui permettra assurément d'alimenter le débat. Donc on parle de fusion de Communes, vous le savez Sierre, Chippis, Chalais et Grône. Le travail de plus ou moins deux ans du comité de pilotage intercommunal sera mis à la disposition de toute la population, chacun va pouvoir émettre son avis, ses propos et ce qu'il considère sur ce pré-rapport de fusion. Vous dire aussi que ce même jour, donc le 15 septembre prochain, les partis politiques de nos quatre Communes vont recevoir un courrier pour leur demander aussi de se déterminer, donc de prendre connaissance et, dans un délai d'un mois aussi, de se déterminer sur ce pré-rapport de fusion. La suite de ce processus c'est que nous puissions, les quatre exécutifs de cette législature, donner un préavis à l'intention des futurs exécutifs qui, eux, eh bien, auront en main ce dossier début 2021. Et donc, pour Sierre qui a un Conseil général – contrairement aux autres qui ont une assemblée primaire – le futur Conseil général sera aussi nanti de ce dossier, sur cette question, en fonction finalement des préavis. Alors je ne vais pas présupposer les préavis des autres exécutifs de ces Communes, mais je ne peux que vous inviter, là aussi, dès le 15 septembre à prendre connaissance... c'est peut-être beaucoup de pages, mais c'est tout de même intéressant à lire, c'est un travail qui a été quand même de longue haleine. Et puis, pour finir, M. MELLY, vous me posez la question sur Condémines 20-30... ce processus donc urbanistique et de quartier, lui avance... la question peut-être sous-jacente c'est la question de la patinoire ou le projet de patinoire... là aussi c'est quelque chose qui a perdu du temps avec le coronavirus parce que finalement - je crois vous l'avoir déjà exprimé - mais l'investissement pour un projet de patinoire oblige que la Ville de Sierre s'associe notamment avec d'autres Communes... Alors il y a le fonds cantonal qui peut participer, mais donc le travail qui a lieu actuellement, c'est avec les Communes notamment du Haut-Plateau, les Communes du Valais central au sens large, pour qu'il y ait une participation de ces derniers au projet. Alors ça c'est l'élément primordial, je dirais un des éléments primordiaux, c'est de réfléchir sur le mode de financement parce que ça ne sert à rien de dire on va faire une patinoire à 40 millions - j'invente ce chiffre, mais c'est plus ou moins dans ces eaux – sans avoir des certitudes sur le financement. Et pour vous dire, comme ça on va être clair, c'est que la Ville de Sierre seule ne payera pas et ne financera pas une infrastructure de 40 millions. On n'en a pas les moyens et si on fait le parallèle aux montants qu'on a mis dans d'autres infrastructures sportives que ce soient les bains de Géronde ou encore Ecossia, on est autour des 13 millions, je pense qu'il va falloir réfléchir, et c'est dans ce sens-là qu'on discute avec les autres Communes, d'une participation importante de nos Communes-partenaires. J'ai quand même bon espoir... j'ai été avec mon collègue Marc-André BERCLAZ, au Conseil communal de Crans-Montana, il y a une écoute, plus qu'une écoute... maintenant, comme toujours, il faut acter par des certitudes la participation des Communes du Valais central pour ce projet. C'est un pan de travail pour le projet de patinoire et l'autre pan de travail concerne la programmation, le programme architectural en tant que tel avec, vous le savez aussi, des exigences qui ont été fixées par la ligue suisse de 5'000 places assises. Là on est en train de les questionner, on est en train justement d'analyser, de comparer... quand on voit ce qui s'est construit les dernières années et ce qui se construit... il ne faut pas rêver : une patinoire de 5'000 places, même si la ligue suisse vous dit que vous pouvez aller en ligue nationale A, un club de ligue nationale A avec 5'000 places ne tourne pas économiquement. Et donc la question elle est plutôt de dire : soyons raisonnables et venons à la taille d'une patinoire qui soit plus en adéquation avec la grande majorité des matchs qu'il y a maintenant à Graben, il y a eu quelques matchs extraordinaires, mais dans la grande majorité des cas une taille de 3'500 voire 4'000 places – tout ça est en train d'être analysé – nous paraît beaucoup plus acceptable, raisonnable financièrement, mais aussi et surtout – et c'est aussi un des pans de cette analyse de programme – pour faire en sorte que le business modèle de l'infrastructure, c'est-à-dire comment est-ce que cette infrastructure génère du chiffre d'affaires, là aussi pour limiter finalement le déficit qui doit être pris en charge par la collectivité publique, pour

faire en sorte que les restaurants, les bars fonctionnent, etc. Et c'est tout ce travail qui est en cours. Donc là aussi, bien évidemment, ça a pris un peu de retard. J'avais toujours parlé de 2024, je pense qu'on n'arrivera pas cette année, ça serait peut-être même pas judicieux qu'en décembre je demande à votre plénum un accord pour aller de l'avant, encore faudra-t-il qu'on discute avec le bureau comment est-ce qu'on formalise, parce qu'on n'a pas non plus l'envie de dépenser des mille et des cents, je dirais jusqu'à... si on n'a pas un accord de principe de notre législatif, mais je pense qu'il sera beaucoup plus judicieux qu'au début de la prochaine législature, eh bien, c'est le futur plénum du Conseil général qui se détermine s'il faut aller de l'avant, s'il faut aller en votation populaire et sur la base d'un dossier qui est ficelé. Je crois aussi vous l'avoir toujours dit, on en a trop parlé, on a trop... ça fait 30 ans qu'on en parle, alors oui ça prend du temps, c'est vraiment un sujet complexe qui nécessite, vous l'avez compris, beaucoup de dialogues avec beaucoup de partenaires différents, qui nécessite de convaincre des gens, d'investir de l'argent dans un projet de patinoire. J'espère, je pense qu'on arrivera à ficeler quelque chose. Après, maintenant, eh bien ça sera le jeu de la démocratie et le jeu de la participation ou non de l'Etat, des autres Communes, pour voir si ce projet se concrétisera ou ne se concrétisera pas, mais c'est vraiment... l'objectif que le Conseil s'est fixé, c'est quelque chose de solide, que ce soit d'un point de vue programmatique ou que ce soit d'un point de vue financier. Voilà et je crois avoir répondu aux trois questions posées par M. MELLY, en tout cas, avoir donné quelques considérations sur le souci que votre exécutif a sur les finances de votre Ville, parce que c'est aussi notre Ville, et que ce n'est vraiment pas de gaieté de cœur que nous sommes dans un exécutif qui doit faire des coupes budgétaires, qui doit faire des coupes comptables, mais qu'on doit trouver ce bon équilibre finalement, un bon équilibre entre les prestations de service public, entre l'attractivité de la ville et puis des finances saines, avec toujours aussi cette volonté de valoriser nos actifs, que ce soient des terrains ou que ce soient d'autres moyens financiers. Mais là aussi, entre le dire et le faire, il n'y a que le dire qui diffère comme le dit l'expression. Merci.

Joël REY

Merci Monsieur le Président de la Municipalité. Nous revenons sur le débat, donc sur l'entrée en matière. Y a-t-il d'autres intervenants sur ce débat sur l'entrée en matière ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Oui, merci. Monsieur le président, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Au nom de l'AdG, mon intervention, sur les comptes 2019 sera relativement succincte. En effet, le rapport de la Cogest nous semble refléter parfaitement la situation financière de la Ville de Sierre. La lecture des comptes et du rapport de la Cogest nous permettent de constater une amélioration des finances communales, la bonne gestion des charges par la Municipalité et le respect du budget, quand bien même les comptes se bouclent avec un déficit de 2,5 millions de francs. On peut critiquer certains dépassements au niveau de crédits d'engagement (Ecossia, école de Granges et complexe de la gare), regretter les coûts toujours plus importants dans le domaine social et les nouveaux frais dus à la décision du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'enseignement obligatoire. On peut aussi déplorer que les frais au niveau des charges de centralité restent toujours à la charge de la Ville. A ce propos, nous avons eu quelques explications tout à l'heure, nous avons aussi pris connaissance qu'un crédit supplémentaire avait été accordé pour analyser ces charges et nous suggérons au Conseil municipal d'informer plus en détail le Conseil général sur ce sujet lors d'une prochaine séance d'informations. Mais, d'un autre côté, nous relevons l'amélioration du bénéfice dans les aménagements de production électrique. La réalisation des investissements de 86 % démontre également que les projets avancent de façon positive. Et ces projets doivent se poursuivre dans l'intérêt de la Ville et de ses habitantes et de ses habitants. L'Alliance de Gauche tient à remercier la commission de gestion pour la qualité de son rapport et soutient la volonté exprimée par cette commission, d'obtenir de meilleures informations sur l'avancement des travaux en lien avec les dépenses réalisées. Les effets économiques de la crise sanitaire que nous vivons se sont déjà fait sentir et la Ville de Sierre a pris des mesures de soutien, ce que nous saluons. Celles-ci sont temporaires et à ce propos, il nous paraît important que le Conseil général soit, sinon impliqué du moins informé, sur leur durée et, le cas échéant, de leur extension ou de la mise en place de nouvelles mesures. Pour faire face aux temps difficiles qui nous attendent, une collaboration soutenue et constructive entre l'exécutif et le législatif est primordiale. C'est dans cet esprit que je termine ce rapport en réitérant mes remerciements à l'intention de la Cogest et de son président Ralf GUNTERN. L'Alliance de Gauche remercie le Conseil municipal de prendre en compte les

éléments relevés par la Cogest et ceux contenus dans ce rapport. L'Alliance de Gauche accepte l'entrée en matière ainsi que les comptes 2019 de la Ville de Sierre.

Joël REY

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement aux votes. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. J'invite peut-être aussi au fait qu'ils se lèvent, comme ça je peux bien voir, pour le comptage, là, ce sera peut-être plus simple. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes 2019 de la commune de Sierre lèvent la main SVP. Mme CLAUSEN-METRAL. Mme CASIMIRO. M. CORNUZ. Mme PETRICS. Merci. D'accord, donc c'est l'unanimité, donc on n'a pas besoin de passer aux abstentions ou à ceux qui refusent. Donc **l'entrée en matière est acceptée par 45 voix... 46 voix pour.**

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Joël REY

Nous allons maintenant passer au point 5 c, lecture des comptes, discussion de détail. Je vous demanderai de prendre vos fascicules des comptes 2019, pour ceux qui l'ont. Je profite du moment pour féliciter la chancellerie pour la qualité de son travail. Ceci étant dit, nous allons passer à la lecture de ces comptes, chapitre par chapitre, en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné. Tout le monde ayant pu saisir ce document, je vais commencer. S'agissant du bilan au 31.12.2019, il s'agit des pages 9 à 19, y a-t-il des questions ? Non. Je passe maintenant aux charges et revenus du compte de fonctionnement en débutant aux comptes 10 concernant l'administration générale, ce sont les pages 20 à 23. Y a-t-il des questions ? Je passe aux comptes 20, sécurité publique, il s'agit des pages 24 à 29. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Je passe aux comptes 30, concernant l'enseignement et la formation, ce sont les pages 30 à 34. Y a-t-il des questions ? Non. Nous allons passer aux comptes 40, affaires culturelles, sport et culte. Il s'agit des pages 35 à 41. Y a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales : il s'agit des pages 42 à 43. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Je passe aux comptes 60, concernant le service de l'eau et de l'énergie, pages 44 à 46. Y a-t-il des intervenants ? Nous arrivons aux comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, les pages 47 à 55. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer sur cette rubrique ? Nous passons aux comptes 90, finances et impôts, pages 56 à 58. Y a-t-il des questions concernant cette rubrique ? Nous allons passer maintenant à la rubrique des dépenses et recettes du compte d'investissement qui figure aux pages 59 à 70. Y a-t-il des questions ?

d. Discussion générale

Joël REY

Si tel n'est pas le cas, je vous remercie et je vous invite à poursuivre avec le point 5 d, discussion finale. La parole est au plénum. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

e. Votation finale sur les comptes 2019

Joël REY

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au point 5 e, votation sur les comptes 2019. Je prie les scrutateurs-trices de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent les comptes 2019, levez la main. Mme CLAUSEN-METRAL. Mme CASIMIRO. M. CORNUZ. Mme PETRICS. Nous allons donc... **puisque les comptes 2019 de la Municipalité sont acceptés à l'unanimité**, nous n'allons donc pas passer aux abstentions et aux refus. Donc **les compte 2019 de la Municipalité de Sierre sont acceptés par 46 voix.** Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ? M.BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Je vous remercie de ce vote, je profite parce que le point suivant c'est les informations de la Municipalité, mais je me suis déjà exprimé sur les éléments comptables. Je n'ai pas autre chose à vous rajouter que, à nouveau, merci pour votre confiance, mais je crois que vous avez vraiment

des gens au sein du Conseil municipal qui sont autant soucieux que vous de la bonne tenue financière de la Ville de Sierre et qui sont aussi conscients des problématiques que l'on a et puis conscients aussi des pistes. Alors bon, j'ai entendu que c'était des pistes et qu'il fallait ensuite acter ces pistes et amener des décisions, ça prend du temps. Je pense à M. GUIDOUX qui me posait cette question. Voilà, je ne sais pas, Monsieur le Président, si j'ose passer aux informations de la Municipalité directement ?

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Joël REY

D'une fois que j'aurai dit que nous allons passer au point 6 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. Pierre BERTHOD, président de la Municipalité. (*Rires*).

Pierre BERTHOD

Je vous remercie Monsieur le Président. Alors, j'ai quelques points, je vous ai dit, je vous ai déjà parlé du rapport de fusion.

Pont Beaulieu décision du Tribunal fédéral

Mais bon j'aimerais déjà commencer par revenir sur la décision du Tribunal fédéral de mardi dernier, que vous avez tous suivie dans la presse et qui finalement donne raison au recours qui a été déposé par les opposants. Peut-être quelques éléments que je peux vous donner aujourd'hui pour ce que l'on sait. Déjà cet arrêt d'une quarantaine de pages s'est prononcé uniquement – mais c'est le rôle du Tribunal fédéral – sur la forme et non sur le fond. Donc en fait, ils ont remis en cause la... débouté la procédure qui a été menée de manière globale en coordination avec les CFF et c'est cela qui est mis en question et qui a été débouté. Et ce n'est pas la reconstruction qui a été déboutée par le Tribunal fédéral. Donc le Tribunal a jugé le projet ferroviaire, à comprendre comme étant le pont qui va du nord au sud, et les projets d'accès routiers, vous savez c'est ces rampes qui étaient prévues pour l'accès à la gare et à la sortie côté ouest du centre-ville, eh bien, que ces deux objets devaient faire l'objet de deux procédures séparées. Alors peut-être pour rappel, c'était il y a déjà 6 ans, que la Ville et CFF avaient opté pour cette procédure unique, procédure qui avait été d'ailleurs validée par les juristes des CFF, par l'Office fédéral des transports et qui avait pour objectif de limiter les coûts, limiter la durée des travaux et donc aussi les nuisances pour les Sierroises et les Sierrois. Le Tribunal, administratif cette fois-ci, administratif fédéral avait d'ailleurs également approuvé cette façon de faire. Bon ceci étant dit, à l'heure actuelle, nous avons l'arrêt du Tribunal fédéral et cet arrêt il est en cours d'être compris par les juristes, notamment des CFF, qui sont en train d'examiner le contenu de l'arrêt du Tribunal fédéral qui va leur permettre ensuite d'un point de vue juridique et technique de se déterminer sur le projet de reconstruction du pont, de déterminer les faisabilités techniques et le planning de construction. Je n'ai pas cet élément à l'heure actuelle, vous comprendrez bien que du côté des CFF il y a toute une analyse des juristes et aussi des ingénieurs qui doivent se déterminer sur ce que dit réellement le Tribunal fédéral dans son arrêt. Et puis, pour les autres éléments – donc quand on parle d'autres éléments, c'est le giratoire qui était prévu au nord du pont, les rampes d'accès à la gare que je viens de citer précédemment. Et bien là la Ville, là aussi conjointement avec les CFF, doit examiner les différents éléments à sa disposition. On doit se poser les questions, parce qu'avec l'arrêt du Tribunal fédéral, eh bien finalement ces éléments routiers qui étaient prévus pour desservir la gare... mais aussi a donc des répercussions sur les aménagements routiers prévus pour desservir la gare, et les éléments urbanistiques qui étaient planifiés dans ce secteur ; alors on peut penser au projet de bâtiment administratif de l'Etat, la valorisation de la parcelle dite Tavelli ou encore aux projets privés qui sont autour du bâtiment Casino ; tous ces éléments sont dans un jeu de domino conditionné finalement au projet de reconstruction du pont et à ces éléments routiers. Donc vous comprendrez bien que nous prenons acte, bien évidemment, heureusement – on est dans un Etat de droit – de cette décision du Tribunal fédéral, que des juristes doivent comprendre quelle est la bonne procédure qu'il faut suivre, est-ce qu'on doit recommencer à zéro, à zéro comprenez par détermination de l'Etat du Valais, de son Conseil d'Etat, du Tribunal cantonal s'il le faut pour aller ensuite au Tribunal fédéral, est-ce que le Tribunal administratif fédéral a une marge de manœuvre... ça c'est les juristes qui ces prochains temps nous le diront. Vous dire qu'une séance est planifiée encore ce mois, ces prochaines semaines avec les responsables des CFF et de la Ville pour savoir comment aller de

l'avant. Je peux m'avancer pour vous dire que les CFF ne remettront pas en question et reconstruiront ce pont et puis maintenant que nous, Ville de Sierre, on va se déterminer sur est-ce qu'on se contente du pont, est-ce qu'on veut véritablement aller de l'avant et dans quel type de procédure pour ces éléments routiers. Et j'étais trop jeune, mais je pense que vous vous souvenez, c'est une arlésienne cette Artère sud, parce que finalement je crois qu'on était à la fin des années 90, début des années 2000 que Sierre parlait déjà de comment permettre un accès sortie gare côté ouest de la ville... Ce projet qui a malheureusement été débouté la semaine dernière permettait de sortir une partie de la circulation de notre centre-ville, de Général-Guisan, etc. Eh bien on remettra l'ouvrage sur le métier et je pense qu'on le fera avec l'énergie qu'il faut pour aller de l'avant, mais que les déterminations sur les procédures et sur ce que l'on mettra à l'enquête et comment, ne sont pas, pour l'heure en tout cas, décidées. C'était la première information.

Dépassement des normes de chlorothalonil dans les eaux du pompage de la Raspille

J'aimerais aussi vous informer – vous avez vu dans la presse aussi il y a peut-être un mois de cela – le dépassement des normes de chlorothalonil dans les eaux de pompage de la Raspille. Alors effectivement des faibles quantités de chlorothalonil ont été détectées dans l'eau du pompage de la Raspille. Le chlorothalonil est une substance active dans un fongicide utilisé par l'agriculture et la viticulture et, une norme prudentielle est entrée en vigueur au niveau fédéral au 1^{er} janvier 2020. Et donc le Canton du Valais a effectué des mesures et a dévoilé qu'il y avait des concentrations qui dépassaient faiblement le seuil admis par l'ordonnance, qui est fixé par la Confédération. De notre côté, et ça c'est via OIKEN maintenant, nous avons aussi effectué plusieurs mesures, dans les puits de la Raspille mais aussi dans des fontaines de la ville, donc si on veut de l'autre côté du puits, au robinet. Et les mesures sont très variables, parce que parfois elles sont inférieures aux normes, et parfois elles sont supérieures pour la même fontaine. Donc il y a des notions de climat, il y a des notions d'éléments, je dirais, qui sont, même par les experts, pas très bien compris... est-ce que c'est l'agriculture, est-ce que c'est la viticulture aussi qui a amené ces éléments de chlorothalonil ? Il y a beaucoup de questions qui sont encore en suspens. Mais, là aussi, la Ville de Sierre, il faut bien comprendre qu'on est dépendant à 70 % de notre eau potable par cette source dite de la Raspille. Et ça fait plusieurs années qu'en fait on essaie de trouver une solution pour diversifier notre approvisionnement parce que c'est jamais simple parce qu'indépendamment de cette problématique du chlorothalonil, vous imaginez bien que sur la route de Salquenen, si un camion d'hydrocarbure avait malheureusement un accident, ça provoquerait une problématique pour cette eau potable. Alors il y a deux principales solutions qui existent. La première elle consiste à augmenter l'apport d'eau des sources qui sont issues du vallon de Réchy sur la commune de Grône et de pomper cette eau supplémentaire dans le réservoir de Pradézian qui est au nord de Muraz. Et ça, ça sera mis en œuvre dès l'an prochain. On aura une capacité à tirer de l'eau de source, comme elle s'appelle sur notre réservoir et de diluer finalement les quantités de chlorothalonil qu'il y a dans notre eau potable. C'est une solution qui va, normalement, puisqu'on a des faibles dépassements, déjà nous faire passer en dessous des limites. Mais après la solution pérenne et la solution qu'on essaie de mettre en place, elle met en lumière un dossier qui a maintenant plus de 20 ans et qui est en mains fédérales et cantonales c'est la station de pompage de Tschüdangga ; vous voyez peut-être, c'est chaque année dans les comptes ou dans les budgets aussi, il y a toujours des montants que l'on doit – là en l'occurrence – rembourser à l'Etat pour différentes études qui ont déjà été menées. Mais donc cette station de Tschüdangga qui est proche de Salquenen et dont la qualité des eaux a des valeurs en chlorothalonil qui sont extrêmement faibles, c'est ça la solution. Et ce qui est aberrant pour les plus anciens, c'est que finalement via nos services industriels, Sierre-Energie à l'époque, maintenant OIKEN, ça fait plusieurs années que les tuyaux sont posés et puis qu'il nous faut juste – c'est facile à dire juste – l'autorisation de la Confédération pour installer cette pompe. Mais on se heurte là, nous et OIKEN, on se heurte finalement à des ping-pongs par les différents offices fédéraux que sont le DETEC, l'OFROU ou bien l'OFEN avec des questions notamment sur des mesures de compensations écologiques pour la T9, mais c'est des mesures de compensations écologiques qui ont été approuvées par la Ville de Sierre et qu'il faut réaliser et puis qu'on est prêts depuis des années, bien des années, à réaliser. Donc finalement ce qui est particulier dans ce dossier, c'est l'Office fédéral de l'environnement qui fait partie un peu de ces offices qui ont complexifié, pour des raisons sûrement administratives que gentiment plus personne ne comprend, mais qui ont complexifié ça, c'est le même département qui met en évidence, enfin qui fait en sorte que les Communes doivent analyser leur réseau d'eau. Alors ce qu'on a fait, c'est

qu'on a bon espoir aussi qu'en 2021, c'est en tous cas ce qui était prévu par le DETEC, la station de pompage de Tschüdangga soit autorisée, mais on s'est permis d'écrire à Madame la conseillère fédérale Simonetta SOMMAGURA pour l'informer de cette situation qui est, somme toute, un peu ubuesque puisqu'en fait, pour notre ville, ça solutionnerait véritablement cette problématique de valeur dépassée en termes de chlorothalonil. Sur ce point, j'aimerais quand même juste le dire, je pense que les médias l'ont bien dit – et d'ailleurs ils font bien leur travail en l'occurrence – c'est qu'on n'est pas dans une pollution qui a une problématique d'ordre sanitaire, on est véritablement dans une norme prudentielle qui a été mise en place par l'Union européenne et par la Confédération helvétique et que notre Canton, contrairement aux Cantons du plateau suisse, a le chance de pouvoir justement avoir des solutions de recharge, par notamment de l'eau de source et que les normes dépassées sont vraiment faibles par rapport à beaucoup de communes du plateau suisse qui, elles, n'ont pas cette possibilité d'avoir de l'eau de montagne, de l'eau de source pour compléter finalement leur apport dans les réseaux d'eau.

Projet de fusion des communes Grône – Chalais – Chippis - Sierre

L'information suivante, je l'ai faite tout à l'heure, c'était juste pour la fusion des Communes et là, à nouveau, donc simplement vous dire, dès le 15 septembre prochain, le pré-rapport de fusion sera à la lecture publique et donc aussi à la vôtre. N'hésitez pas, lisez-le, commentez-le, commentez-le de manière publique, privée, posez-nous des questions, volontiers. On n'a pas la science infuse, on a imaginé comment pourrait être une future Commune. On a calculé aussi les impacts financiers qui sont, pour certains heureux et pour d'autres moins ; on a calculé aussi l'intérêt que l'on avait et puis – peut-être là je me permets, mais je crois que je parle aussi au nom de mes collègues du Conseil municipal – eh bien la situation de la Ville de Sierre... on a énuméré, on a parlé avant des problématiques financières, on a vu que nos amis séduois avaient dans la presse annoncé la création d'un grand Sion, enfin la volonté à terme, d'ici 2050, d'avoir un grand Sion. Le discours que l'on a avec Chippis, Chalais, Grône, c'est de dire le bassin sierrois a une identité propre. Finalement, au bout d'un moment, se mettre ensemble c'est plus fort, se mettre ensemble c'est permettre à nos citoyennes et citoyens d'avoir une unité dans la gestion administrative des dossiers. C'est permettre aussi à notre ville et à notre région d'être un contrepoids intelligent, non pas par confrontation, mais en complémentarité avec la capitale et, pour tout cela et pour plein d'autres raisons que vous aurez plaisir de lire, notre exécutif veut aller de l'avant avec ce projet de fusion de Communes et on doit aussi gentiment réfléchir, et je le dis volontiers, à mes collègues et amis de la Noble-Contrée, c'est que l'avenir de notre région elle passera assurément par un regroupement d'une Commune qui est, somme toute, à taille raisonnable, à taille humaine, parce que le projet à quatre parle de 25'000 habitants ; si on réfléchit avec la Noble-Contrée dans un futur que peut-être nos enfants verront, on parle de 30'000 habitants, ça reste un quartier de Genève ou de Lausanne, et il faut croire en cette capacité qu'on a à garder la proximité avec nos concitoyennes et nos concitoyens.

Voilà, je me permets, pour terminer deux rappels de dates à votre intention :

Ateliers participatifs du Conseil général sur la politique culturelle de la Ville

La première concerne les ateliers participatifs du Conseil général sur la politique culturelle de Ville qui a été un petit peu débattue en début de soirée. Eh bien, le 29 septembre prochain à 18h00 – vous avez reçu un mail – et vous êtes conviés à 18h00 à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville. C'est M. Jean-Pierre PRALONG, qui est le directeur de Culture Valais, qui animera la soirée dont le programme en trois points sera d'une part les explications de la démarche qui a été entreprise jusqu'à présent, la présentation de l'état des lieux et puis une discussion et un échange avec vous.

Place de la Gare

Dernière information, je crois, oui la dernière, vous l'avez vu aussi dans la presse, ce vendredi à la place de la Gare, un atelier participatif aussi, mais plutôt une démarche de co-construction avec les Sierroises et les Sierrois est prévue pour imaginer ce que pourrait devenir le futur de la place de la Gare. C'est de 11h00 à 17h00, il n'y a pas de date fixe, il n'y a pas un présentiel obligatoire, vous pouvez passer 10 minutes, un quart d'heure, rester une demi-heure si vous le désirez... mais c'est vraiment important aussi... comme les usagers qui passeront, qui ne seront pas forcément des Sierrois, mais que vous aussi, si vous avez l'occasion ce vendredi de 11h00 à 17h00, de donner votre point de vue, de donner votre avis finalement sur comment vous voyez la

place de la Gare actuellement et cette première étape, cette première journée de vendredi, c'est vraiment ce qu'ils appellent le diagnostic ; c'est vraiment quelle est l'image que vous en avez, quelle est l'image que nous, en tant que Sierroises et Sierrois on en a, et puis après tout un processus d'une année devrait amener à ce que l'on puisse proposer des aménagements urbains temporaires qui seront des tests pour voir si ça marche... est-ce que ça marche un banc, est-ce que ça marche tel ou tel type d'aménagement pour *in fine* arriver avec des propositions de réaménagement de cette place de la Gare qui est quand même, vous le voyez quand on sort du train, la première image, une des premières images en tout cas qu'on a de la ville de Sierre. Et donc à nouveau, je ne peux que vous inviter à faire un saut, simplement, à la place de la Gare.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'en ai terminé avec les informations de la Municipalité.

Joël REY

Merci Monsieur le Président de la Municipalité.

7. DIVERS

Joël REY

Nous allons passer au dernier point de la soirée, le point 7 divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après 3 interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe la parole au plénum. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Oui, merci Monsieur le Président. Donc comme l'a indiqué tout à l'heure Jérémy SAVIOZ, je vous donne lecture... je vous présente la motion dont nous avons parlé. En fait cette motion concerne le problème de l'engagement, plutôt du non-engagement de la commission développement durable lors de cette législature et des frustrations que cela a causé. Le règlement semble pourtant clair, pourtant son application pose problème, on l'a vu, et comme il semble parfois difficile d'évaluer la pertinence de mandater la commission du développement durable, l'Alliance de Gauche souhaite intervenir – c'est ce que l'on fait maintenant - afin d'apporter une précision qui permette à chaque commission permanente, y compris la commission de développement durable, de procéder à l'étude des objets qui sont de la compétence du Conseil général. Et je vous donne donc lecture du texte de la motion que je vous transmettrai tout à l'heure :

Pour que les commissions permanentes puissent faire leur travail

Durant cette législature, la commission développement durable n'a jamais été sollicitée pour procéder à l'étude des objets qui sont de la compétence du Conseil général. Elle n'a eu ni l'opportunité de soumettre des propositions, ni de rapporter sur les objets proposés encore moins d'examiner les demandes de crédits d'engagement ou de crédits supplémentaires. Il est nécessaire de corriger cette situation et de trouver une solution afin que le bureau du Conseil général daigne impliquer cette commission lors des projets de la Ville. La conclusion : l'Alliance de Gauche demande au bureau du Conseil général de modifier le règlement du Conseil général afin que toutes les commissions permanentes soient systématiquement mandatées pour l'étude des objets proposés à l'intention du législatif communal. Pour l'Alliance de Gauche : Maurice FELLAY, Jérémy SAVIOZ et moi-même.

Donc vous voyez que la liberté est donnée au bureau d'élaborer un texte pour corriger ce règlement, afin qu'on évite à l'avenir ces problématiques et puis finalement, cette difficulté à savoir si une commission ou une autre doit être mandatée. Voilà le texte de la motion.

Je profite de ma prise de parole pour vous lire également un postulat dont le titre est :

Accorder de la visibilité aux femmes c'est les honorer

Je vous lis le texte : dans de nombreuses villes, les noms des rues se rapportent très souvent à des hommes, plus rarement des femmes, ayant marqué leur époque de leur empreinte. Baptiser ainsi une rue ou une avenue, équivaut à honorer la mémoire de ces personnalités et à inscrire leur nom dans l'histoire de la cité. A Sierre, ce phénomène reste marginal. Seuls les noms de Rainer Maria RILKE, d'Edmond BILLE, du comte Adrien de la VALETTE et de Jean DAETWYLER permettent de nous rappeler la contribution que ces personnes ont apporté à la ville et à la région. Rien à voir avec Max HUBER dont le seul lien avec Sierre reste son titre de président du Conseil

d'administration d'Alusuisse, ou encore le général GUISAN dont le nom s'affiche dans de nombreuses villes de Suisse. Il est temps de corriger cette situation. Parmi ses habitantes, Sierre a eu le privilège de compter des femmes remarquables et reconnues. Je vais ici en citer deux.

Tout d'abord, la doctoresse Irmi REY-STOCKER : née en 1929, elle est la première femme gynécologue à pratiquer en Valais, cheffe de service à l'hôpital de Sierre en 1965, elle s'est battue pour défendre le droit à la contraception. Elle fut secrétaire générale de la Fédération internationale de gynécologie infantile. Retraitée en 1995, elle part à Jérusalem, apprend l'hébreu, étudie les 3 religions monothéistes et publie sa thèse en science des religions.

Deuxième nom, Cilette FAUST : née en 1929, elle étudie le piano au conservatoire de Lausanne. Elle fut professeure de danse et chorégraphe. Danseuse à l'opéra de Paris, elle fut invitée au Bolchoï en Union soviétique. Elle fonde en 1950 la première école de danse en Valais, créé plus de 500 spectacles, notamment avec Jean DAETWYLER. En 65 ans d'enseignement, elle a formé plus de 12'000 enfants. La conclusion : lors des prochains choix de noms de rues ou de places à Sierre, nous demandons que le Conseil municipal choisisse des noms de femmes afin de reconnaître l'importance de celles-ci dans la société valaisanne et sierroise et de contribuer ainsi à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

Merci de votre attention, je vous transmettrai ces postulats tout à l'heure et cette motion.

Joël REY

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Mme CLAUSEN-METRAL.

Isabelle CLAUSEN-METRAL

... je crois que d'ici ça sera plus simple... Alors Messieurs les Présidents, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, chers-ères collègues. Le rapport de la Cogest a mis en lumière diverses aides "Covid" apportées par la Commune de Sierre. C'est appréciable mais une aide complémentaire pour les frais de garde en UAPE pendant le confinement (c'est à dire de la mi-mars au 8 mai) et la semaine de semi-confinement du 11 mai devrait y être ajoutée même si nous restons parfaitement conscients de l'état des finances communales. Les parents concernés sont ceux que nous avons si bien applaudis à 21h00.... travaillant en majorité dans les commerces et le milieu hospitalier. Ils sont très reconnaissants que la Ville de Sierre ait pu organiser aussi promptement la garde de leurs enfants et remercient chaleureusement le personnel qui s'en est occupé. Ils restent toutefois très étonnés que la Ville n'ait pas souhaité ouvrir des classes d'accueil, contrairement à d'autres Communes et comme le suggérait l'Etat du Valais, préférant orienter les enfants en UAPE – la crèche de l'Europe pour la citer - puis facturer les prestations à la journée, comme ceci nous a été rapporté, sans nullement avoir pris en considération les périodes durant lesquelles les enfants auraient pu être en classe, voire même en classe d'accueil. Il nous a aussi été signalé qu'une première facture, envoyée peu avant la reprise scolaire du 11 mai, avait été adressée pour la période dite de confinement (mi-mars jusqu'au 8 mai), période durant laquelle l'école était fermée. Après discussion, cette facture avait été annulée par la Commune qui s'est excusée précisant toutefois revenir sur cette question une fois que serait traitée la répartition du fonds d'aide aux crèches, débloqué par la Confédération. Peu avant la mi-août, comme promis, la Commune est finalement et malheureusement revenue sur la facturation initiale, donnant un délai de paiement à la fin août. Elle a aussi et néanmoins invité les parents à prendre contact au besoin. La Commune avance les arguments suivants : l'aide de la Confédération n'est malheureusement pas attribuée aux crèches publiques dont fait partie la crèche de l'Europe; le Canton du Valais n'a attribué aucune aide particulière et la crèche ne peut malheureusement bénéficier pour ses employés des prestations du chômage. Certes, si ces arguments ne sont pas infondés sous l'angle comptable, la solidarité resterait de mise étant rappelé que plusieurs parents concernés exercent des professions dans la vente et le milieu hospitalier, avec des conditions salariales qui ne sont pas forcément élevées et se sont trouvés dans l'obligation d'assumer les tâches professionnelles confiées, sans pouvoir forcément négocier une indemnité auprès de leur employeur pour la garde leurs enfants ... Pour plusieurs, et avant ce confinement, un mode de garde avait été trouvé pendant que les enfants étaient scolarisés pour justement éviter de tels frais. Sans école, où confier ses enfants ? Ces parents restent tout à fait conscients des efforts que la Commune de Sierre a faits en accueillant très promptement et avec beaucoup de professionnalisme leurs enfants, en pleine pandémie. Ils restent conscients de la situation financière de la Ville et n'entendent pas forcément faire annuler les factures (quoi que, dans certaines situations, ceci pourrait être envisagé) mais simplement obtenir un geste correct, comme ceci l'a, semble-t-il, déjà été fait dans certaines Communes, étant rappelé que la Commune de Sierre a opté pour ne pas

ouvrir de classes d'accueil, comme suggérait l'État. Tout comme nous, ils souhaitent vivement qu'une solution puisse être proposée pour répartir ces frais de garde : ils attendent un geste raisonnable de la Commune, d'une part, mais l'attendaient également de l'Etat du Valais suite à la fermeture imposée des classes. Malheureusement l'Etat du Valais a été interpellé, en vain, puisque M. DARBELLAY a finalement pris position fin août, refusant toute aide cantonale et précisant que cette problématique relevait désormais uniquement des Communes et des employeurs... Les frais de garde des enfants pendant les heures de classe devraient être assurés par la Commune ou l'Etat du Valais pour toutes les familles dont les parents n'ont pas eu d'autre choix que d'aller travailler et non "au cas par cas" ou "sur simple demande". Aussi, nous suggérons que la Commune de Sierre propose une gratuité des prestations ou, du moins, pendant les heures habituelles de classes, non seulement puisqu'elle a fait le choix de ne pas ouvrir de classe d'accueil mais également en vue de soutenir des personnes qui n'ont pas eu d'autre choix que d'aller travailler. Ces personnes ont été chaleureusement et bien souvent applaudies par nous, citoyens... il nous semble désormais approprié de penser à eux. Aider ces familles sierroises, c'est aussi reconnaître le travail effectué par l'ensemble de ces professionnels pendant la crise. Merci de cette longue écoute et de la réponse positive à recevoir.

Joël REY

Merci Mme CLAUSEN-METRAL. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Madame... c'est un peu sombre... Mme GLASSIER, c'est juste ?

Murielle GLASSIER

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, cher-ères collègues. Des parents m'ont interpellée concernant le skate-park, il connaît d'ailleurs un très grand succès, car il n'existe aucun accès à l'eau sur place. Est-ce qu'il serait possible d'aménager un robinet ? Il n'y a également pas de WC, les WC à côté du parc de jeux sous gare sont dans un état peu engageant. Serait-il envisageable de les rénover ? Merci pour votre attention.

Joël REY

Merci Mme GLASSIER. Comme je l'ai dit au début, il y a eu trois interventions, donc je propose de passer la parole à la Municipalité pour répondre à ces questions et à ces interventions. M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Monsieur le Président. J'ai noté quatre interventions, mais la première vous concerne puisque c'est le fonctionnement du Conseil général en tant que tel. M. METRAILLER, votre postulat concernant les noms de rues féminins, je l'accueille et nous l'accueillons avec plaisir. Et parmi les personnes que vous avez citées... pour vous dire que nous avons fait des propositions, mais dans certains cas faut-il encore que la famille donne son accord pour que certaines personnes aient soit une rue, soit une place, soit une infrastructure qui soit à leur nom. Il faut dire qu'en l'occurrence ce n'est pas la Ville, mais notre Cité a la chance d'avoir une école – nouvellement construite d'ailleurs – qui porte le nom, vous le savez, de Corinna BILLE. Et je prends ça – et je suis sûr que mes collègues avec moi – nous prenons cette proposition ou ce postulat véritablement avec plaisir, que ce soit pour Mme FAUST, Mme STOCKER ou d'autres dames ou hommes illustres qui ont fait connaître et qui font connaître notre ville de Sierre.

Mme METRAL, effectivement, votre longue intervention me fait dire que vous avez eu contact avec quelques-unes des rares familles qui ont été impactées par cette problématique du fait que ni la Confédération, ni le Canton, ni en l'occurrence les Communes ne prennent en charge les frais de garde pour les enfants qui ont été placés soit à la crèche de l'Europe ou soit dans les différentes UAPE de notre commune. Quand je dis rares familles, je crois savoir qu'effectivement elles sont assez peu nombreuses celles qui n'ont pas les moyens et qui ont des grosses difficultés. Dans le courrier que vous avez cité, dont apparemment vous avez eu copie ou connaissance, c'est vraiment marqué qu'il ne faut pas hésiter à contacter le centre médico-social, c'est lui qui s'occupe de ça, c'est lui qui s'occupe aussi de trouver des solutions ; s'il y a des parents qui ont peu ou des faibles revenus et qui ont des difficultés à joindre les deux bouts, sur les factures qui ont été adressées pour le placement en crèche. N'hésitez pas à leur transmettre à nouveau que ce n'est pas une volonté de notre part de ne pas aider. C'est quand même une situation aussi assez compliquée parce que, vous l'avez, dit la Confédération alloue des millions pour les crèches, mais pas pour les crèches publiques ; alors nos amis Suisses alémaniques sont très contents parce que, dans leurs modèles, les crèches sont des crèches privées et la collectivité

publique, la Commune si l'on veut, donne de l'argent aux parents pour qu'il ait dans une crèche privée. Alors là on subventionne et pour les cantons romands, eh bien au contraire, là on dit aux Communes principalement, mais aussi aux Cantons, débrouillez-vous. Vous l'avez dit aussi, dans notre canton le Valais, il a été décidé qu'il n'y avait pas d'aide étatique. Les chiffres ne sont pas encore définitifs, mais pour vous montrer ce qu'on a fait, vous avez parlé de mesures, on a eu des mesures qui ont été temporaires de soutien à des privés, donc il y avait des locaux, soit d'établissements publics, soit aussi quelques locaux commerciaux. Mais en l'occurrence sur les crèches et UAPE c'est plutôt un déficit de recettes et on parle pour la crèche de l'Europe d'un manco de CHF 200'000.– pour cette année, la crèche de Granges de CHF 50'000.–. Alors on trouvera que, oui, on peut toujours faire plus, mais c'est quand même un effort que finalement l'impôt et que la Ville de Sierre fait parce qu'on a dû payer – et c'était bien – on a dû payer le personnel qui était présent pendant cette pandémie, qui a aussi dû travailler finalement alors que tout le monde était un peu dans la crainte et dans la peur... donc notre personnel a travaillé, nous les avons salariés, vous l'avez relevé – je vous remercie – nous avons permis au personnel de première instance que ce soit médical... d'être présent sur le terrain, mais à nouveau, je ne peux que vous inviter à relayer auprès des gens qui vous ont sollicitée de prendre contact avec les personnes responsables de la crèche pour voir soit des solutions d'espacement de paiement, voire d'autres solutions qui pourraient être trouvées avec eux.

Et pour finir, Mme GLASSIER, votre question sur le skate-park, alors oui c'est effectivement un projet qui doit être réalisé, je dirais dans les prochains mois d'un accès au robinet, de même d'ailleurs qu'une arborisation du skate-park qui est en plein soleil et puis donc sur le talus, si vous voyez, côté ouest du skate-park, de mettre une essence qui conviendrait aussi aux skateurs, parce qu'il ne faudrait pas que les feuilles tombent sur le skate-park ; donc on va trouver une essence qui ombragera le skate-park sans amener des contraintes pour que les skateurs puissent skater à plein sur ce skate-park qui est super bien respecté, puisqu'il n'y a même pas eu encore un tag dessus – ce qui m'impressionne. Mais vous dire aussi que s'ils ont vraiment soif, à 20 mètres, il y a l'eau du cimetière et une fontaine au cimetière et puis, en skate, 20 mètres ça va assez vite, donc si vraiment ils ont trop, trop soif il y a aura déjà maintenant, et depuis bien longtemps, la chance de pouvoir aller au cimetière d'à côté. Quant aux WC publics, j'aimerais me tourner vers mon collègue de droite qui est le concierge de l'école attenante donc je ne sais pas si... je crois savoir quand même que l'école de commerce permet un accès au public ; donc si vraiment il y a un besoin pressant, il y a les WC de l'école de commerce qui sont – en tout cas aux heures d'ouverture de l'école – à disposition. Il faudra qu'on réfléchisse à ça dans le cadre de la rénovation à futur de ce qu'on appelle les Anciens Abattoirs et maintenant faudra-t-il un WC ouvert 24 heures sur 24 ? J'ai pris note, on a pris note aussi de votre proposition, de votre question, ça ce n'est pas quelque chose qui se réglera trop vite... Mais s'ils ne boivent pas trop d'eau, peut-être qu'ils iront moins aux toilettes...

Voilà, j'ai répondu, je crois, aux quatre questions pour l'instant.

Joël REY

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Si tel n'est plus le cas, je vous remercie toutes et tous de votre active participation aux débats de ce soir. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée, un merci également à la presse et au public présent ce soir. Je clos donc cette soirée du Conseil général, malheureusement sans l'apéritif qui permettait de finir la soirée d'une façon conviviale, en espérant que notre plénum de décembre nous laissera l'occasion de partager un verre avant les fêtes de fin d'année. Merci et bonne rentrée chez vous.

Fin de la séance : 19h45.

Conseil général de Sierre

Le président :



Joël REY

Le secrétaire :



Patrick ANTILLE

Abréviations :

AdG	:	Alliance de Gauche
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
UDC	:	Union Démocratique du Centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable